



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 février 2025 – 18h00
- PROCES VERBAL -

Date de la convocation : 6 février 2025

Séance ouverte à : 18h10

Séance levée à : 19h45

Président : Monsieur le Maire - Christian AMIRATY

Nombre de conseillers présents :

AMIRATY Christian – PERNIN Gabriel - ACHHAB Josette - GRASSI Jeanne - TASSY René - MULLER Bernard - GIMENES Daniela - CORDOLIANI Alain - ABBA Annonciade - GONZALEZ Ghislaine - ROMET Jean-Paul - ROSSI Chloé - PICAZO Marie-José - DESCAMPS André - MAHIEU Jacqueline - DJERALFIA Samira - CORMONT Caroline – MANGIN Isabelle - GOUIRAN Jérôme - PROSPERO Jean-Michel - CHEVALIER Laure - GRECO Claudio

Nombre de conseillers absents : VANNET Hervé - LIETO Tatiana - TAMBURRINI Bruno - MAURIN Franck - GOUGLER Guillaume - KALFALLI Christelle - PETIT Joane -

Nombre de conseillers représentés : VANNET Hervé - LIETO Tatiana - TAMBURRINI Bruno - MAURIN Franck - KALFALLI Christelle -

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Scrutin public.



ORDRE DU JOUR Conseil municipal <u>Séance du 12 février 2025 – 18h00</u>
--

- 0.1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2024
- 0.2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2024
- 0.3. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2024
- 1. Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal
- 2. Débat d'orientations budgétaires – exercice 2025
- 3. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » - Projet « Fabrique des ECOs »
- 4. Demande de subvention à la Métropole Aix-Marseille Provence au titre du dispositif « Education à l'environnement » - Projet « Fabrique des ECOs »
- 5. Rectification cadastrale et autorisation de signature d'un acte rectificatif concernant la parcelle cadastrée section AZ numéro 612 – 27 Avenue du Berry.
- 6. Approbation de l'instauration du SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables)
- 7. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Travaux d'étanchéité au Gymnase A. Cerboni : dépose et repose de nouvelles couvertines
- 8. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Aménagement d'une aire de jeux à proximité du pôle éducatif Nelson Mandela avec la création d'une rampe PMR et barrière bois
- 9. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Travaux divers au tennis club et de la réalisation d'un trottoir en béton désactivé Place de Laure



LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES
Conseil municipal
Séance du 12 février 2025 – 18h00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur chaque dossier proposé par Monsieur le Maire, a adopté les délibérations suivantes :

- 0.1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2024
- 0.2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2024
- 0.3. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2024
1. Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal
2. Débat d'orientations budgétaires – exercice 2025
3. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » - Projet « Fabrique des ECOs »
4. Demande de subvention à la Métropole Aix-Marseille Provence au titre du dispositif « Education à l'environnement » - Projet « Fabrique des ECOs »
5. Rectification cadastrale et autorisation de signature d'un acte rectificatif concernant la parcelle cadastrée section AZ numéro 612 – 27 Avenue du Berry.
6. Approbation de l'instauration du SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables)
7. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Travaux d'étanchéité au Gymnase A. Cerboni : dépose et repose de nouvelles couvertines
8. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Aménagement d'une aire de jeux à proximité du pôle éducatif Nelson Mandela avec la création d'une rampe PMR et barrière bois
9. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Travaux divers au tennis club et de la réalisation d'un trottoir en béton désactivé Place de Laure

***** Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18h10 *****

***** Madame CORMONT Carolie est désignée secrétaire de séance. *****

***** Madame CORMONT Caroline procède à l'appel nominal. *****

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

0.2 Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2024.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

0.3 Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2024.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

1. Compte rendu des décisions municipales prises par le Maire (art L.2122-22 et L.2122-23 – C.G.C.T.)

RAPPORTEUR : MADAME PICAZO

EXPOSE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

***** Monsieur DESCAMPS et Madame ROSSI ont rejoint la séance au moment de la lecture du compte rendu des décisions municipales*****

2. Débat d'orientations budgétaires – exercice 2025

RAPPORTEUR : MONSIEUR PERNIN

EXPOSE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. ».

La tenue de ce débat, qui revêt un caractère obligatoire, doit surtout constituer un moment privilégié de présentation des grandes orientations budgétaires et d'échanges, et doit offrir aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Ce débat porte sur le Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

3. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » - Projet « Fabrique des ECOs »

RAPPORTEUR : MADAME GIMENES

EXPOSE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2024, un projet de délibération a été soumis au Conseil municipal concernant les demandes de subventions au Conseil départemental des Bouches du Rhône et à la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre du Projet « la Fabrique des ECOs ». Pour des raisons administratives, il est nécessaire d'abroger et de remplacer cette délibération par deux délibérations distinctes. En effet, les demandes de subventions aux deux organismes doivent faire l'objet d'une délibération chacune.

Considérant l'adoption, par délibération du Conseil municipal, de l'instauration d'un Plan Climat Municipal et dans la continuité de nos engagements en faveur du développement durable et de l'amélioration de la qualité de vie dans notre commune nous ambitionnons créer un espace spécifiquement consacré à la mobilisation des citoyens et du tissu économique dans la transition écologique. C'est là l'objet de ce projet intitulé « Fabrique des ECOs » qui lie l'économie et l'écologique.

La municipalité propose d'implanter "La Fabrique des Écos" dans un local municipal inoccupé, situé stratégiquement à proximité du centre-ville, d'écoles, d'un collège, d'un parking et d'une placette végétalisée, au sein d'un petit ensemble commercial. Ce projet répond à un double objectif : la revitalisation de ce quartier et la création d'un espace dédié à l'accompagnement et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux en faveur de la transition écologique.

Le bâtiment, qui sera réhabilité selon des principes de sobriété énergétique, sera transformé en un espace multifonctionnel, modulable et participatif. Ce lieu a vocation à devenir un guichet unique, un centre de ressources, et un lieu de convergence pour sensibiliser les habitants, accompagner leurs initiatives de transition et soutenir les acteurs économiques dans l'adoption de pratiques durables.

Les espaces modulaires, conçus pour maximiser leur polyvalence, permettront d'accueillir une variété d'activités : ateliers pratiques, conférences, expositions, et événements participatifs, adaptés aux besoins des citoyens et des entreprises. Les habitants, y compris les plus jeunes, disposeront d'un espace dédié à l'apprentissage, à l'échange et à la co-construction de solutions locales. Les entreprises, commerçants et associations bénéficieront quant à eux d'un pôle spécialisé pour développer des initiatives collaboratives et renforcer leurs engagements environnementaux.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique globale de revitalisation locale : par son emplacement stratégique et son rôle structurant, "La Fabrique des Écos" renforcera l'attractivité de l'ensemble commercial adjacent et consolidera les liens entre les habitants et leur territoire.

En devenant un espace fonctionnel, inclusif et emblématique, "La Fabrique des Écos" incarnera un modèle novateur d'action publique, coconstruit avec les acteurs locaux et au service d'une ambition collective pour le climat.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

Le coût de ces opérations, exposées ci-dessus, est estimé à la somme de **73 081 € HT**. Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A LA MAJORITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel défini comme suit :

COUT HT :	FINANCEMENTS
73 081 €	Département : 51 157,00 € (Taux : 70%) Région : 0,00 € Communauté : 0,00 € Etat : 0,00 € Autres : 0,00 € Autofinancement communal : 21 924,00 € (Taux : 30%)
TOTAL HT	TOTAL FINANCEMENTS : 73 081 € (100%)

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé

ABROGE ET REMPLACE la délibération n° 2024-108 du 16 décembre 2024.

Abstentions : 2 (CHEVALIER Laure ; GRECO Claudio)

Contre : 0

4. Demande de subvention à la Métropole Aix-Marseille Provence au titre du dispositif « Education à l'environnement » - Projet « Fabrique des ECOs

RAPPORTEUR : MADAME GRASSI

EXPOSE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2024, un projet de délibération a été soumis au Conseil municipal concernant les demandes de subventions au Conseil départemental des Bouches du Rhône et à la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre du Projet « la Fabrique des ECOs ». Pour des raisons administratives, il est nécessaire d'abroger et de remplacer cette délibération par deux délibérations distinctes. En effet, les demandes de subventions aux deux organismes doivent faire l'objet d'une délibération chacune.

Considérant l'adoption, par délibération du Conseil municipal, de l'instauration d'un Plan Climat Municipal et dans la continuité de nos engagements en faveur du développement durable et de l'amélioration de la qualité de vie dans notre commune nous ambitionnons créer un espace spécifiquement consacré à la mobilisation des citoyens et du tissu économique dans la transition écologique. C'est là l'objet de ce projet intitulé « Fabrique des ECOs » qui lie l'économie et l'écologique.

La municipalité propose d'implanter "La Fabrique des Écos" dans un local municipal inoccupé, situé stratégiquement à proximité du centre-ville, d'écoles, d'un collège, d'un parking et d'une placette végétalisée, au sein d'un petit ensemble commercial. Ce projet répond à un double objectif : la revitalisation de ce quartier et la création d'un espace dédié à l'accompagnement et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux en faveur de la transition écologique.

Le bâtiment, qui sera réhabilité selon des principes de sobriété énergétique, sera transformé en un espace multifonctionnel, modulable et participatif. Ce lieu a vocation à devenir un guichet unique, un centre de ressources, et un lieu de convergence pour sensibiliser les habitants, accompagner

leurs initiatives de transition et soutenir les acteurs économiques dans l'adoption de pratiques durables.

Les espaces modulaires, conçus pour maximiser leur polyvalence, permettront d'accueillir une variété d'activités : ateliers pratiques, conférences, expositions, et événements participatifs, adaptés aux besoins des citoyens et des entreprises. Les habitants, y compris les plus jeunes, disposeront d'un espace dédié à l'apprentissage, à l'échange et à la co-construction de solutions locales. Les entreprises, commerçants et associations bénéficieront quant à eux d'un pôle spécialisé pour développer des initiatives collaboratives et renforcer leurs engagements environnementaux.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique globale de revitalisation locale : par son emplacement stratégique et son rôle structurant, "La Fabrique des Écos" renforcera l'attractivité de l'ensemble commercial adjacent et consolidera les liens entre les habitants et leur territoire.

En devenant un espace fonctionnel, inclusif et emblématique, "La Fabrique des Écos" incarnera un modèle novateur d'action publique, coconstruit avec les acteurs locaux et au service d'une ambition collective pour le climat.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du dispositif « Education à l'environnement »

Le coût de ces opérations, exposées ci-dessus, est estimé à la somme de **26 183 € HT**.

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A LA MAJORITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel défini comme suit :

<u>COUT HT :</u>	<u>FINANCEMENTS</u>
26 183 €	Département : 0,00 € Région : 0,00 € Métropole AMP : 18 328,00 € (Taux : 70%) Etat : 0,00 € Autres : 0,00 € Autofinancement Commune : 7 855,00 € (Taux : 30%)
TOTAL HT	TOTAL FINANCEMENTS : 26 183,00 € (100%)

SOLLICITE auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé

ABROGE ET REMPLACE la délibération n° 2024-108 du 16 décembre 2024.

Abstentions : 2 (CHEVALIER Laure ; GRECO Claudio)

Contre : 0

5. Rectification cadastrale et autorisation de signature d'un acte rectificatif concernant la parcelle cadastrée section AZ numéro 612 – 27 Avenue du Berry.

RAPPORTEUR : MADAME ROSSI

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Municipal n°2024-71 du 25 juin 2024, la Commune a cédé les parcelles cadastrées section AZ n°596 et n°598, situées au 27 avenue du Berry, à Monsieur et Madame LITIME.

Lors de l'intervention du géomètre mandaté pour procéder au bornage contradictoire, une erreur cadastrale a été décelée. Cette erreur concerne l'incorporation à tort de la parcelle section AZ n°612 dans le domaine privé communal, alors qu'elle appartient à Monsieur ZAID et Madame MARTINEZ, selon le plan d'arpentage DMPC n°2203-P et le plan de division ci-joint.

Il est nécessaire de remédier à cette anomalie en mandant Maître ORTEGA, notaire de l'étude EXCEN, de procéder à la rédaction d'un acte de régularisation. Cet acte permettra d'attribuer officiellement la parcelle cadastrée AZ n°612 à ses propriétaires légitimes.

Cette régularisation est indispensable pour finaliser la signature de l'acte définitif de vente entre la Commune et Monsieur et Madame LITIME.

Considérant que la parcelle cadastrée section AZ numéro 612, d'une superficie de 26 mètres carrés, a été incorporée à tort dans le domaine privé de la Commune,

Considérant que la Commune reste propriétaire de la parcelle cadastrée section AZ numéro 611, d'une superficie de 04 ares et 90 centiares,

Considérant la nécessité de rectifier cette erreur par la signature d'un acte rectificatif et sa publication au fichier immobilier,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A LA MAJORITE

APPROUVE les termes de l'acte rectificatif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes inhérents à la rectification.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce document.

Abstentions : 2 (CHEVALIER Laure – GRECO Claudio)

Contre : 0

6. Approbation de l'instauration d'un SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables)

RAPPORTEUR : MONSIEUR TASSY

EXPOSE

En votant la délibération 2024-106 du 16 décembre 2024 approuvant le Plan Climat Municipal 2024-2029, la commune s'est engagée à orienter la transition écologique du territoire à travers des actions concrètes, en lien avec les objectifs métropolitains, régionaux, nationaux et européens.

Parmi les neuf ambitions stratégiques énoncées par le PCM 2024-2029, la promotion de l'achat et de l'investissement éco-responsable revêt un caractère singulier. A cet effet, figure dans la liste des soixante actions concrètes à réaliser dans le cadre du PCM 2024-2029, l'instauration d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Economiquement Responsables.

Le SPASER est un outil de planification de la politique d'achats d'une collectivité. Il permet de définir des axes stratégiques, en lien notamment avec les préoccupations environnementales et sociales. Il s'agit à la fois d'un document à portée politique et d'un document à visée opérationnelle. En effet, le SPASER fixe des objectifs et précise les actions à mener pour atteindre ces derniers, en les associant à des indicateurs pour en mesurer l'effectivité.

Par conséquent, bien que non soumise à l'obligation légale, la commune considère que l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans sa stratégie d'achat constitue un levier essentiel pour atteindre ses objectifs en matière de transition écologique, de résilience territoriale et de soutien aux acteurs économiques locaux.

1) Les objectifs du SPASER

Le schéma vise à structurer la politique d'achats de la collectivité autour des trois grandes ambitions suivantes :

- **Sur l'axe environnemental** : Forger un modèle de développement durable de l'achat public, centré sur l'achat local, la réduction de l'empreinte carbone, l'efficacité énergétique, la protection de la biodiversité et la réduction comme la valorisation de nos déchets.
- **Sur l'axe social** : Promouvoir, via l'achat public, la mise en place d'une démarche inclusive large, concrète, multicritères mettant l'humain au centre.
- **Sur l'axe économique** : Faciliter l'accès à la commande publique, valoriser l'innovation et le progrès, tout en garantissant une rémunération équitable.

2) Mise en œuvre et suivi du SPASER

L'élaboration du SPASER s'inscrit dans une démarche concertée, impliquant :

- **Les élus**, afin de garantir la transparence et l'appropriation de cette démarche par l'ensemble des parties prenantes.
- **Le service Commande Publique** chargé d'intégrer progressivement ces objectifs dans les pratiques d'achat.
- **Les acteurs économiques du territoire**, pour encourager l'offre locale et durable.

Un **dispositif de suivi et d'évaluation** sera mis en place afin de mesurer l'efficacité des actions engagées et d'assurer une montée en puissance progressive du dispositif.

A cet effet, des indicateurs de suivi permettront de mesurer concrètement les progrès réalisés et d'ajuster, si nécessaire, les actions engagées.

Un **rapport annuel de suivi** sera présenté au **Conseil Municipal**, afin d'évaluer l'impact du SPASER et d'identifier les pistes d'amélioration.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A LA MAJORITE

AUTORISE Monsieur le Maire à initier l'élaboration d'un SPASER, tel que défini préalablement.

DIT que le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Economiquement Responsables finalisé sera soumis à l’approbation du Conseil Municipal au terme de sa rédaction.

Abstentions : 2 (CHEVALIER Laure – GRECO Claudio)

Contre : 0

7. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Travaux d’étanchéité au Gymnase A. Cerboni : dépose et repose de nouvelles couvertines

RAPPORTEUR : MADAME DJERALFIA

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif « travaux de proximité » développé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans sa politique d’aide à l’équipement des communes, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour les travaux d’étanchéité au Gymnase A. Cerboni : dépose et repose de nouvelles couvertines.

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de **97 833,40 € HT.**

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L’UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour les travaux d’étanchéité au Gymnase A. Cerboni : dépose et repose de nouvelles couvertines

<u>COUT HT</u> :	FINANCEMENTS
85 000,00 € (coût réel : 97 833,40 €)	Département : 59 500,00 € (Taux : 70%) Région : 0,00 € Communauté : 0,00 € Etat : 0,00 € Autres : 0,00 € Autofinancement Commune : 38 333,40 €
TOTAL HT	TOTAL FINANCEMENTS : 97 833,40 € (100%)

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du dispositif « travaux de proximité » l’octroi d’une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé.

Abstentions : 0

Contre : 0

8. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Aménagement d’une aire de jeux à proximité du pôle éducatif Nelson Mandela avec la création d’une rampe PMR et barrière bois.

RAPPORTEUR : MADAME ACHHAB

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif « travaux de proximité » développé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans sa politique d'aide à l'équipement des communes, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux à proximité du pôle éducatif Nelson Mandela avec la création d'une rampe PMR et barrière bois.

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de **87 042,20 € HT**.

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux à proximité du pôle éducatif Nelson Mandela avec la création d'une rampe PMR et barrière bois

<u>COUT HT</u> :	FINANCEMENTS
85 000,00 € (coût réel : 87 042,20 €)	Département : 59 500,00 € (Taux : 70%) Région : 0,00 € Communauté : 0,00 € Etat : 0,00 € Autres : 0,00 € Autofinancement Commune : 27 542,20 €
TOTAL HT	TOTAL FINANCEMENTS : 87 042,20 € (100%)

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du dispositif « travaux de proximité » l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé

Abstentions : 0

Contre : 0

9. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Travaux divers au tennis club et de la réalisation d'un trottoir en béton désactivé Place de Laure

RAPPORTEUR : MONSIEUR ROMET

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif « travaux de proximité » développé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans sa politique d'aide à l'équipement des communes, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour les travaux divers au tennis club et de la réalisation d'un trottoir en béton désactivé Place de Laure.

Il s'agit des travaux suivants :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 013-211300439-20250320-PV12022025-DE
en date du 24/03/2025 ; REFERENCE ACTE : PV12022025

- la création d'une terrasse devant le club house du tennis
- la modification du cheminement d'accès au complexe
- la mise en place d'un système de régulation des accès au cours de tennis
- la réalisation d'un trottoir en béton désactivé Place de Laure

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de **86 036,50 € HT.**

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour les travaux divers au tennis club et de la réalisation d'un trottoir en béton désactivé Place de Laure

<u>COUT HT :</u>	<u>FINANCEMENTS</u>
85 000,00 € (coût réel : 86 036,50 €)	Département : 59 500,00 € (Taux : 70%) Région : 0,00 € Communauté : 0,00 € Etat : 0,00 € Autres : 0,00 € Autofinancement Commune : 26 536,50 €
TOTAL HT	TOTAL FINANCEMENTS : 86 036,50 € (100%)

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du dispositif « travaux de proximité » l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé

Abstentions : 0

Contre : 0

***** Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 19h45 *****

Monsieur le Maire, Christian AMIRATY, 	Madame la secrétaire de séance, CORMONT Caroline, 
--	---

